

# TERMES DE REFERENCE AUDIT FINANCIER

# **PROJET**

« Femmes et Climat - Quand les femmes luttent contre la faim et les changements climatiques : une lutte méconnue, un pari gagnant! »

# **CONVENTION AFD CFR1286 01 Y**

#### Généralités:

Entité: Oxfam France

Objet : Audit du Projet « Femmes et Climat - Quand les femmes luttent contre la faim et les

changements climatiques : une lutte méconnue, un pari gagnant !».

Période à auditer : 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2024

Date limite de dépôts des offres : 21 aout 2024

Date estimée de démarrage : 1<sup>et</sup> septembre 2024

**Lieux de l'audit**: L'ensemble des pièces justificatives du projet pourront être mises à la disposition de l'auditeur au bureau d'Oxfam France situé 62 bis avenue Parmentier à Paris 11 ème.



# Table des matières

I.	Présentation d'Oxfam France	3
II.	Description du projet	3
III.	Objectif de l'audit	6
IV.	Organisation de l'audit	7
A.	. Méthodologie et approche de l'audit	7
V.	Déroulement et Etendue de l'audit	7
A.	. Réunion de cadrage avec l'auditeur	7
В.	La réalisation et la restitution de l'audit financier	7
VI.	Rapports à fournir	8
VII.	Documents de référence	8
VIII.	Proposition technique et financière	8
IX.	Traitements des applications	9
A.	Evaluation des applications	9
В.	Budget	10
X.	Envoi des offres	10
XI.	Annexes	10
A.	Budget du Projet	10
B.	. Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développemen	ıt 10



#### I. Présentation d'Oxfam France

Oxfam France est une organisation de solidarité internationale, apolitique et non confessionnelle, membre de la confédération internationale Oxfam. Association loi 1901 reconnue d'intérêt général, Oxfam France a pour objet de développer et soutenir des activités de lutte contre la pauvreté et ses causes structurelles et de promouvoir la défense des droits fondamentaux dans le monde. Oxfam en France mène des campagnes de mobilisation citoyenne et de pression sur les responsables politiques et économiques depuis 1988. Elle soutient également les actions humanitaires d'urgence et les projets de développement de la confédération internationale Oxfam, en collaboration avec des partenaires locaux et des alliés dans le monde entier.

Les 20 affiliés Oxfam qui composent la confédération internationale travaillent dans 90 pays au service d'une même vision : celle d'un monde plus juste où des solutions durables pour lutter contre les inégalités et la pauvreté sont mises en œuvre et permettent de faire respecter les droits humains fondamentaux de toutes et tous.

La stratégie d'Oxfam France est définie par le conseil d'administration et mise en œuvre par une équipe salariée de 49 personnes. L'équipe est également épaulée au quotidien par plusieurs centaines de bénévoles dont environ 200 pour les magasins solidaires, 200 le week-end du Trailwalker et plus de 150 bénévoles dans nos groupes locaux et ainsi qu'au siège de l'association.

En France, Oxfam est l'une des ONG les plus connues en matière de lutte contre les inégalités et de justice fiscale, et la première à avoir articulé ces deux notions. Outre sa présence dans les médias et sa capacité à informer et mobiliser sur les réseaux sociaux, son expertise est reconnue par les décideurs et acteurs institutionnels, avec lesquels elle dialogue régulièrement via son approche constructive et experte. Oxfam France s'illustre par sa capacité à articuler l'expertise et la mobilisation citoyenne, en mobilisant son « réseau » et un public « engagé » sur des sujets techniques.

# II. Description du projet

Longtemps présentés comme une menace future, les changements climatiques (CC) font déjà partie de la réalité quotidienne de millions de personnes au Nord comme au Sud. Ils pèsent lourdement sur la vie de femmes et d'hommes, en particulier et de façon injuste sur les populations les plus vulnérables des pays pauvres, pourtant les moins responsables de ces dérèglements. Les bouleversements humains liés aux CC sont de plusieurs ordres : l'exacerbation de la pauvreté (du fait d'une grande dépendance au secteur agricole), une plus grande exposition à l'insécurité alimentaire (du fait de la mise en péril des moyens de subsistance, fortement liés à l'agriculture), les risques de déplacements accrus (du fait de la raréfaction de certaines ressources, qui obligent les populations à s'éloigner pour produire dans de bonnes conditions).



Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par ces impacts à la fois parce qu'elles font déjà partie des populations les plus vulnérables – elles représentent 70% de la population sous le seuil de pauvreté – et qu'elles sont très dépendantes de l'agriculture pour leur subsistance et celle de leur foyer – elles représentent la majorité des agriculteurs familiaux dans de nombreux pays en développement. Enfin, en raison de leur place dans la société (moindre accès à la terre, au crédit, à la formation professionnelle) et des responsabilités qu'elles endossent au sein de leurs communautés, elles sont encore bien souvent tenues à l'écart des débats et des instances de décision sur l'adaptation face aux CC et la réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, renforcer le rôle des femmes dans leurs communautés et les aider à assumer un leadership efficace sont autant des leviers majeurs pour lutter efficacement contre les changements climatiques, puisque les femmes agricultrices sont détentrices de savoirs séculaires indispensables et d'une parfaite connaissance de leur environnement direct. D'où en principe leur possibilité de développer plus facilement des méthodes alternatives.

Autour de données irréfutables et de recueils de témoignages sur le terrain, Oxfam développera plusieurs outils pour sensibiliser en France sur la façon dont les changements climatiques impactent plus spécifiquement les femmes, et quelles sont — dans le même temps - les opportunités qui se présentent pour que les femmes soient elles-mêmes vectrices de changements, notamment en matière de pratiques agricoles. Pour cela, nous proposerons notamment des regards croisés entre agricultrices dans les pays du Nord et du Sud, toutes diversement impactées par les changements climatiques.

L'un des principaux objectifs de ce projet est donc de faire comprendre aux citoyens français de quelles façons le dérèglement du climat a des impacts sur les écosystèmes et les populations, en particulier les plus vulnérables dont font partie les femmes. Et expliquer pourquoi ce sont ces mêmes femmes qui sont les mieux placées pour promouvoir le déploiement de pratiques agricoles alternatives, et ainsi devenir actrices d'une transition juste. Tout ceci s'appuiera notamment sur un travail de recherche dédié, une meilleure qualification du niveau de sensibilisation de la population française et sera mis en valeur par des témoignages concrets. Le projet portera ces messages très largement dans le débat public et médiatique, dans le but que les citoyen.ne.s français.es démontrent activement leur intérêt pour ces problématiques, et saisissent la nécessité de repenser leurs pratiques de consommation. Pour cela, un soin particulier sera apporté au sens visuel (court-métrage, photos, chiffres extraits du rapport qui seront mis en perspective, etc.), à la cible jeune (18-35 ans) que nous visons, et aux canaux de communication que nous utiliserons comme les réseaux sociaux ou une application mobile. Par ailleurs, nous développerons des espaces ad hoc de mobilisation, par exemple en nous adossant aux trails d'Oxfam France ou en proposant un camion itinérant, le « non food-truck », qui ira au contact des citoyen.ne.s français.es dans des lieux clés (stations balnéaires et de sports d'hiver, G7 de Biarritz)

.



Durée	60 mois 1/06/2019 – 31/05/2024
Budget total contractuel	719.703 €
Lieux	France – Paris ainsi que les villes où Oxfam France a des groupes locaux et des magasins (12 groupes locaux et 5 magasins en janvier 2021¹) et autre villes ciblées lors des festivals et évènements
	Objectif global: Participer à la lutte contre les changements climatiques (CC) en demandant des engagements plus ambitieux de l'Etat et des citoyen.ne.s pour l'adaptation des populations et pour une agriculture durable
Objectifs de l'action	OS1: Sensibiliser et mobiliser les citoyen.ne.s français.es sur le rôle des femmes des pays du Sud comme principales victimes des CC et actrices de l'adaptation et du développement d'une agriculture durable.  OS2: Contribuer à modifier les pratiques et les modes de consommation des citoyen.ne.s français.es afin qu'ils adoptent un comportement écoresponsable.
Groupes Cibles	<ul> <li>Grand public: Jeunes de 18 à 35 ans (lycéens, étudiants, jeunes actifs, jeunes parents) particulièrement présents dans les zones urbaines et rurbaines</li> <li>Réseau Oxfam: bénévoles, adhérents, donateurs, groupes locaux, Dieppe où a lieu un des trails</li> <li>Médias généralistes et spécialisés (environnement, agriculture, presse féminine)</li> <li>Décideurs politiques</li> </ul>
Résultats attendus	Résultat attendu 1: Les citoyens français sont sensibilisés aux impacts humains des CC sur les femmes et aux solutions possibles qui pourraient être mises en œuvre pour y faire face.  Résultat attendu 2: La mobilisation des citoyens français démontre une demande populaire pour des initiatives françaises, européennes et multilatérales pertinentes plus ambitieuses en faveur des femmes pour leur rôle dans l'adaptation et le développement de l'agro-écologie  Résultat attendu 3: Les citoyens français adoptent des pratiques individuelles plus écoresponsables au regard de leur alimentation pour limiter leur empreinte carbone, et donc les impacts des CC sur les populations vulnérables, notamment les femmes.

\_

 $<sup>^{\</sup>rm 1}$  Paris, Lille, Rennes, Nancy, Strasbourg, Orléans, Dijon, Lyon, Bordeaux, Toulouse et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



R1A1 : Réalisation de deux sondages en début puis en fin de campagne.

R1A2 : Réalisation d'un rapport sur les impacts des CC sur les femmes.

Activités principales

R1A3: Développement d'outils de communication R1A4: Organisation d'une exposition itinérante R1A5: Venue de femmes témoins climatiques, R1A6: Organisation d'un voyage de presse

R2 A1 : Tenue de stands lors de festivals de jeunesse avec mise en place d'un « photobooth » c'est-à-dire une cabine photographique portative.

R2A2 : Appui à l'information et la mobilisation de bénévoles Oxfam autour de grands rendez-vous politiques, médiatiques et culturels.

R2A3 : Activités locales de sensibilisation et mobilisation (type fresques sur activistes du climat)

R2A4 : Organisation d'un colloque sur le thème "Femmes et CC : quels impacts ? Quelles solutions ?"

R3A1: Réalisation d'un kit de campagne

R3A2 : Collaboration avec des applications pour diffuser des contenus d'Oxfam France et toucher un public plus large sur la thématique climat (MyLabel et Rainbows App)

R3A3 : Activités locales de sensibilisation sur la théorie du Donut et supports de communications associés

# III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par Oxfam France financé à hauteur de 60% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par Oxfam France pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe 2,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile)



Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

### IV. Organisation de l'audit

# A. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

#### B. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement au siège d'Oxfam France, situé 62 bis avenue Parmentier à Paris 11<sup>ème</sup>.

#### V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

#### A. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par Oxfam France du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet.

#### B. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet



Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable d'Oxfam France conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

## VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une <u>note de cadrage</u> qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (date de fin prévue au 31 mai 2024). Le <u>rapport d'audit</u> devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer, le cas échéant, le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf. annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une <u>lettre de management</u> reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

#### VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre Oxfam France et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (guidemethodologique-initiatives-avril-2020.pdf (afd.fr))
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 31 mai 2024.
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

# VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à Oxfam France :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;



• Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échéancier)

#### Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

# IX. Traitements des applications

#### A. Evaluation des offres

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères		
OFFRE TECHNIQUE	60%	
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%	
Références et expériences du consultant	30%	
Expériences d'audit de structures ONG	10%	
Expériences d'audit de projets ECSI	10%	
Expérience dans l'audit de financement public	10%	
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités		
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme		
OFFRE FINANCIERE	40%	
TOTAL	100%	

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.



Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « Sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique française (et francophone) à la nécessaire lutte contre les inégalités et à la justice fiscale pour réduire efficacement et durablement la pauvreté dans le monde » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

#### B. Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 5 500 € toutes taxes comprises.

#### X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « Proposition technique et financière audit financer projet XAF07 », impérativement à l'adresse suivante : consultations@oxfamfrance.org avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : 21 aout 2024

#### XI. Annexes

#### A. Budget du Projet

(Cf. annexe 1)

B. Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement



ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE EN FORMAT EXCEL



N° projet : CFR1286 01 Y Tranche 1 : 36 mois Tranche 2 : 12 mois Rubriques	Dépenses prévisionnelles (Lettre avenant n°1) Tranche 1 24 Mois (en €)*	Dépenses révisées (par avenant) Tranche 1 36 mois Revisé (en €)*	Dépenses prévisionnelles (Lettre avenant n°1) Tranche 2 12 mois (en €)	Dépenses révisées (par avenant) Tranche 2 12 mois (en €)	(automatique) Cumul dépenses prévisionnelles (Lettre avenant n°1) Tranche 1 + Tranche 2 (en €)	(automatique) Cumul dépenses revisés Tranche 1 + Tranche 2 (en €)
1-Frais de fonctionnement bureaux locaux (projets terrain						
uniquement)						
Sous total 1 - Frais de fonctionnement locaux	0	0	0	0	0	0
2-Ressources Humaines	0	0	U	U	U	
- Dont personnel expatrié						
					0	0
- Dont personnel local						-
,					0	0
- Dont personnel en appui ponctuel						
					0	0
- Dont personnel siège dédié au projet (si option 10% ligne D)						
2.1 Personnel à 5%	22 533		11 266	12 766	33 799	41 741
2.2 Personnel à 10%	20 428	30 607	10 214	10 214	30 642	40 821
2.3 Personnel à 15%	34 200		17 100	17 100	51 300	42 968
2.4 Chargée de mobilisation locale (20%)	18 128	18 128	9 064	9 064	27 192	27 192
2.5 Personnel à 30%	72 392	72 390	36 196	36 196	108 588	108 586
2.6 Responsable de campagne Climat et sécurité alimentaire	62 836	57 550	31 418	31 418	94 254	88 968
2.7 Assistant-e tournée non food truck (service civique 100%)	3 000		1 500		4 500	0
Sous total 2 - Ressources Humaines	233 517	233 518	116 758	116 758	350 275	350 276
3-Appui, suivi et contrôle					_	-
0					0	0
Sous total 3 - Appui, suivi et contrôle	0	0	0	0	0	0
4-Investissement immobilier, technique et mobilier - Dont investissement immobilier						
- Done investissement inimobilier					0	
- Dont investissement technique et mobilier					U	0
4.1 acquisition camionnette pour "non food truck"	40 000	20 000			40 000	20 000
4.2 acquisition mini photomaton pour "photobooth"	10 000				10 000	10 000
Sous total 4 - Investissement immobilier, technique et mobilier	50 000		0	0	50 000	
5-Fournitures / consommables						
					0	0
Sous total 5 - Fournitures et consommables	0	0	0	0	0	0



6-Fonds / Dotations						
					0	0
Sous total 6 - Fonds / Dotations	0	0	0	0	0	0
7-Etudes et prestations intellectuelles						
7.1 consultance pour une étude de cas Sud sur « impact du	15 000	15 000			15 000	15 000
changement climatique sur les femmes »						
7.2 sondage d'opinion	10 000	15 000	5 000	6 500	15 000	21 500
Sous total 7 - Etudes et prestations intellectuelles	25 000	30 000	5 000	6 500	30 000	36 500
8-Activités						
- Dont formations						
8.1 1 week end de formation par an, pour 35 bénévoles, Oxfam	6 000	6 000	3 000	3 000	9 000	9 000
Paris	0 000	0 000	3 000	3 000	9 000	9 000
- Dont autres activités (à détailler)						
8.2 Supports de communication (webdocumentaire, photos, vidéos)	40 000	25 000		30 000	40 000	55 000
8.3 3 x Emailing et routage sur base web	5 000	5 000	2 500	2 500	7 500	7 500
8.4 Intégration, travail et promotion web	10 000	10 000	5 000	5 000	15 000	15 000
8.5 Sensibilisation lors de festivals (divers matériels et frais	10 000	7 000	5 000	8 000	15 000	15 000
d'inscription)	10 000	7 000	3 000	0 000	15 000	
8.6 venue de témoins climatiques	6 000	15 000	3 000		9 000	15 000
8.7 Voyage de presse Afrique de l'Ouest	10 000	15 000			10 000	15 000
8.8 stunts G7 (déplacements, logistique, matériel, etc.)	10 000	10 000			10 000	10 000
8.9 tournée non food truck	20 000	0	10 000	0	30 000	0
8.10 Développement Web	10 000	10 000		0	10 000	10 000
8.11 Organisation d'un colloque	10 000	5 000		5 000	10 000	10 000
8.12 Création et envoi de notre Dépliant de Campagne	40.000	40.000		0	40,000	40,000
(comprenant les cartes d'interpellation)	18 000	18 000		U	18 000	18 000
8.13 Base des données produits alimentaires	30 000			0	30 000	0
8.14 Production d'outils de mobilisation		5 000		0	0	5 000
8.15 formations et actions de rue liées aux COP		5 500			0	5 500
8.16 Activités de sensibilisation et de mobilisation locales		10 000		15 000	0	25 000
8.17 Activités locales de sensibilisation sur la théorie du Donut et		40.000				
supports de communications associés		12 000			0	12 000
Sous total 8 - Activités	185 000	158 500	28 500	68 500	213 500	227 000



9-Capitalisation, évaluation, audit						
- Dont capitalisation					0	0
- Dont évaluation			5 000	5 000	5 000	5 000
- Dont audit (contribution à la certification annuelle des comptes)	1 800	1 800	3 700	3 700	5 500	5 500
Sous total 9 - Capitalisation, évaluation, audit	1 800	1 800	8 700	8 700	10 500	10 500
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6+7+8+9)	495 317	453 818	158 958	200 458	654 275	654 276
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)					0	0
C-Total coûts directs (A+B)	495 317	453 818	158 958	200 458	654 275	654 276
D-Frais de fonctionnement du siège	49 532	45 382	15 896	20 045	65 428	65 427
- soit 10% maximum de la ligne C	49 532	45 382	15 896	20 045	65 428	65 427
- soit 12% maximum de la ligne C					0	0
TOTAL GENERAL (C+D)	544 849	499 200	174 854	220 503	719 703	719 703



N° du projet : CFR1286 01 Y  Tranche 1 : 36 mois  Tranche 2 : 12 mois  Origine des ressources (en €) (à détailler et sigles à expliciter)	Ressources prévisionnelles (Lettre avenant n°1) Tranche 1 24 mois (en €)	Ressources révisées (par avenant) Tranche 1 36 mois Revisé (en €)*	Ressources prévisionnelles (Lettre avenant n°1) Tranche 2 (en €)	Ressources révisées (par avenant) Tranche 2 (en €)	(automatique) Cumul ressources prévisionnelles (Lettre avenant n°1) Tranche 1 + Tranche 2 (en €)	(automatique) Cumul ressources révisées (par avenant) Tranche 1 + Tranche 2 (en €)
1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français						
Subvention de l'AFD	325 721	325 721	106 096	106 096	431 817	431 817
Part de la subvention AFD reçue en tranche 1 mais non consommée en tranche 1	020121	020121	100 000	100 000	101 011	101 011
Ministères (à détailler)					0	0
Etablissements publics sous tutelle de l'Etat					0	0
					0	0
Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français	325 721	325 721	106 096	106 096	431 817	431 817
2 - Autres ressources mobilisées						
2.1 - Ressources d'origine privée						
Total des valorisations d'origine privée (cf tableau des valorisations)					0	0
fonds propres de l'association					0	0
autres fonds privés - Fondation Chanel	86 350				86 350	0
recettes locales					0	0
partenaires locaux					0	0
					0	0
Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée	86 350	0	0	0	86 350	0
2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale						
Total des valorisations d'origine publique (cf tableau des valorisations)					0	0
Collectivités territoriales françaises					0	0
Agences de l'eau					0	0
UE	132 778	173 479	68 758	114 407	201 536	287 886
Agences des Nations-Unies					0	0
Pouvoirs publics dans le pays					0	0
Coopérations bilatérales					0	0
Etablissements publics hors tutelle de l'Etat					0	0
Sourcetatal 2.2. Descourage d'arigine publique française et interretionale					0	0
Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale	132 778	173 479	68 758	114 407	201 536	287 886
Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées	219 128	173 479	68 758	114 407	287 886	287 886
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES						
	544 849	499 200	174 854	220 503	719 703	719 703



#### ANNEXE 2: LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à <u>annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final</u>. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse):
Certification/qualification:
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches:

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		



Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par		
l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle		
(déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local,		
remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les		
responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des		
contrôles financiers ont-elles étés clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le		
guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été		
respectées ?		
•		
1.3. Analyse du plan de financement		
La platand appliqué aux valorisations de 25 % maximum du hudget total		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total		
du projet a-t-il bien été respecté? Point d'attention, les valorisations ne		
peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères		
français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide		
méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
methodologique ont elles elen ete respectees .		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté,		
dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?		
Si vous avez constaté une variation supérieure à 20% du total de chacune		
des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection		
de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide		
méthodologique ont-ils bien été respectés :		
- La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des		
coûts directs du projet (hors coûts indirects et de structure)		
- Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au		
projet » dans la rubrique budgétaire « Ressources Humaines », les coûts		
indirects sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet		
	1	



- Si l'OSC a déclaré des coûts indirects à concurrence de 12% des coûts	
directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique «Frais de voyages et	
déplacement et de mission» n'inclue que les frais de mission du personnel	
du siège (perdiems et frais de transport) ?	
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions	
supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?	
1.4. Vérification du système comptable	
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux	
recettes et dépenses induites par le projet ?	
T	
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec	
une liste de dépenses extraite du système comptable?	
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une	
facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?	
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un	
justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une	
confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?	
1.5. Contrôle des dépenses	
Conformité à la législation applicable	
- Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ?	
- Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant :	
<ul> <li>Les règles de passation de marché public européennes et</li> </ul>	
nationales/ internes et celles stipulées dans la convention.	
La documentation sur le respect de la procédure retenue	
(candidatures, lettres de rejet, notification, contrat).	
• Les principes de transparence, de non discrimination, de	
traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été	
respectés ?	
Contrôle de l'éligibilité des dépenses	
- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités	
dans le guide méthodologique ?	
- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée	



plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?	
Dépenses de personnel  - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiés au titres des actions prévues dans la convention?  - Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?  - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?  - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?	
Voyage et hébergement  - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une règlementation interne établie par l'OSC ?  - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?  - Les déplacements sont ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?  - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont elles-exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?	
Les dépenses d'équipement  - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 € pour les projets de terrain et d'intérêt général) ?  - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme aux règles de la comptabilité générale ?  - Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?	
Expertises externes	



- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne	
budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de	
financement ?	
- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les	
règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la	
convention?	
Taux de change	
- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et	
le taux vérifié?	
- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la	
convention ?	
- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes	
générées par les gains de change et compensera les pertes de change	
pendant la durée de mise en œuvre du projet ?	

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur		
chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées		
inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les		
rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du		
rapport de vérificiation des dépenses et formulant les principales		
recommandations.		